

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 50
Excusés : 18
Absents : 12
Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 28 JUIN 2021

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le LUNDI DOUZE AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-ET-UN, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, M. HAN Bo, Mme HERSEMEULE Carmen, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MENDES Odette, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, Mme YOUSOUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

M. ASENSI François, Mme BENAMMOUR Mériem, Mme BOUR Patricia, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, Mme DA COSTA Marie-Lyne, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, M. DRIEU Fleury, Mme DUBOE Nicole, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGNEAU Muriel, M. LASTAPIS Michel, M. MEIGNEN Thierry, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, M. PRUNIER Gérald,

AYANT DONNE
POUVOIR A

Mme DE CARVALHO Virginie, Mme BRAIHIM Marwa, M. HAN Bo, M. SAULIERE Gilles, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. MORIN Sébastien, M. BORSALI Jean-Baptiste, M. CAHENZLI Denis, M. BAILLON Jean-François, M. TURBIAN Julien, M. GUYON Olivier, Mme MENDES Odette, M. DACHIVILLE Romain, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. VAZ Micaël, M. BLANCHET Stéphane, M. MANGIN Anthony, M. MOULINNEUF Serge,

ABSENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, M. BOUMEDJANE Karim, M. DESRUMAUX Denis, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, M. MARAN Max, Mme MEKKI Chérifa, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme VALLETON Martine.

SECRETAIRE
DE SEANCE

Mme BELMOUDEN Fatima

DÉLIBÉRATION N°103 – EAU ET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Aïssa SAGO,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 52-11-1 et suivants,

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau, amendée par la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les milieux aquatiques,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret 2015-1660 en date du 11 décembre 2015 fixant le périmètre et le siège de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu le Schéma directeur d'assainissement du SIAAP qui intègre le territoire de Paris Terres d'Envol en zone d'assainissement collectif,

Vu le projet de réalisation des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de Paris Terres d'Envol, établi dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol approuvé au conseil de territoire du 12 avril 2021,

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France en date du 19 novembre 2020 ne soumettant pas le projet de zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de l'EPT Paris Terres d'Envol à évaluation environnementale,

Vu l'ordonnance du premier vice-président du tribunal administratif de Montreuil en date du 17 décembre 2020 désignant la commission d'enquête,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20210628-103-28-06-2021-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Vu l'arrêté n°2021/002 du 15 janvier 2021 du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol portant ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de l'EPT Paris Terres d'Envol, Vu les observations du public émises au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 février 2021 au 6 mars 2021 inclus,

Vu le rapport et les conclusions favorables assorties de neuf recommandations de la commission d'enquête en date du 2 avril 2021,

Vu le projet de zonages modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions de la commission d'enquête,

Vu le budget général et le budget annexe assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envol porte l'ambition de se pourvoir d'un zonage d'assainissement eaux usées et d'un zonage d'assainissement pluvial qui seront opposables à toute personne lors de la réalisation de tout projet de construction, restructuration, d'aménagement ou de réaménagement d'un espace public ou privé,

Considérant que le règlement du zonage d'assainissement eaux usées stipule que sur l'ensemble du territoire de Paris Terres d'Envol aucun dispositif d'assainissement non collectif ne sera admis,

Considérant que le zonage d'assainissement pluvial de Paris Terres d'Envol en accord avec les préconisations du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département de Seine-Saint-Denis et du SIAAP, répond aux enjeux de gestion des eaux pluviales, relatifs à la protection des personnes et des biens contre les inondations et à la protection des milieux naturels,

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 février 2021 au 6 mars 2021 inclus.

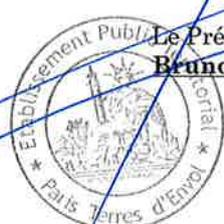
Considérant le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ayant rendu un avis favorable avec une réserve et neuf recommandations, prises en compte dans le dossier définitif des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales,

Considérant que le projet de zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de Paris Terres d'Envol peut être approuvé,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales tels que présentés en annexes.
- **Informe** que le dossier de zonages, une fois approuvé par le conseil de territoire, sera mis à disposition du public au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol à l'adresse suivante 50 allée des impressionnistes, 93420 Villepinte, aux heures d'ouverture au public. Ce dossier sera également consultable sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol à l'adresse suivante <https://www.paristerresdenvol.fr>.
- **Informe** que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la direction de l'eau et de l'assainissement à l'adresse suivante : 50 allée des impressionnistes, 93420 Villepinte et seront diffusés sur le site internet suivant : <https://www.paristerresdenvol.fr>.
- **Précise** que les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales seront annexés aux PLU des 8 communes du territoire puis au PLUi de l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Précise** que les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales deviendront exécutoires dès leur réception par le Préfet du département de Seine-Saint-Denis et après accomplissement des formalités de publicité.

Adopté à l'unanimité


Le Président
Bruno BESCHIZZA